

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2026/034
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 juin 2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir : /

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 22 juin à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON,
Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther
MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

**2026-034 Participation de la mairie aux frais de séjours d'été 2026 au centre Adrien
Roche de vacances à MESCHERS**

Madame le Maire explique que le versement de l'aide départementale qui peut être accordée
aux familles qui en font la demande est conditionnée par la participation communale, même
minime.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **de participer** aux frais de séjour de vacances pour les enfants de la commune au centre
Adrien Roche de MESCHERS **à hauteur de 110 € par enfant.**

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 24 juin 2026

Certifiée exécutoire le : 24 juin 2026

Publié ou notifié le : 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication ou notification.